



**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2022/82

QUESTION N°13

OBJET : SOCIAL / CONVENTION D'USAGE ET DE GESTION D'UN ETRRAIN DANS LE CADRE DU PROJET D'ESPACE DETENTE, SIS 5 CLOS SAINT PIERRE, A INTERVENIR AVEC LA SA HLM IMMOBILIERE 3 F

**L'An Deux Mille Vingt Deux
Le Six Décembre
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Florence DOUILLON
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Louis VINCENT - Maria GUYON
Seddik HADDOUYAT - Frédéric CLAUD - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON
Fabien CUVILLIER - Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Annie METAY - Eric BOSC
Mathilde MISLIN

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Pascal KLINGLER a donné procuration à Fahed HADJI
Christophe BATAIS a donné procuration à Annie METAY
Patrick MURCIA a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Denis HOFFMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Josiane THOMAS

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 28

N°D2022/82 – SOCIAL / Convention d'usage et de gestion d'un terrain dans le cadre du projet d'espace détente, sis 5 Clos St Pierre, à intervenir avec la SA HLM Immobilière 3F

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que le projet répond aux objectifs portés par la Municipalité en termes de qualité du cadre de vie et de participation citoyenne ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité,

- ✓ **APPROUVER** les termes de la convention d'usage et de gestion de l'« Espace détente » sis 5 Clos St Pierre à intervenir avec la SA HLM Immobilière 3F
- ✓ **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document inhérent.

Vote :

Pour : 22 dont 1 mandat

6 Abstentions dont 2 mandats : Mme Binet / Mme Métaï / M. Bosc / Mme Misslin / M. Battais / M. Murcia

**ET ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 6 DECEMBRE 2022**

Publié le : 08/12/2022
Transmis en Préfecture le : 09/12/2022
Exécutoire le : 09/12/2022

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

